



## MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

### AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, QUE :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 15 juin 2026, le conseil a adopté, par sa résolution 2026-239, un projet de règlement modifiant la carte 2 « Les grandes affectations du territoire du périmètre urbain » du Règlement sur le plan d'urbanisme 618-2021 afin d'ajouter l'affectation résidentielle haute densité (RHD) au sein d'une zone;

Lors de cette même séance, le conseil a adopté, par sa résolution 2026-240, le projet de règlement modifiant l'annexe B du Règlement de zonage 619-2021 afin de moduler les normes au sein de la grille URB-7

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **jeudi 9 juillet 2026 à 19 heures**, à la salle communautaire de Chertsey au 333, avenue de l'Amitié. Au cours de cette assemblée, les projets de règlements seront expliqués et les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer. Les citoyens peuvent transmettre leurs questions concernant ce projet de règlement par écrit à [urbanisme@chertsey.ca](mailto:urbanisme@chertsey.ca)
3. Le projet de règlement modifiant l'annexe B du Règlement de zonage 619-2021 afin de moduler les normes au sein de la grille URB-7 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Les projets de règlements peuvent être consultés à l'hôtel de ville, du lundi au vendredi, entre 8 h et 12 h et 13 h et 16 h et sur le site Internet de la municipalité au [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca)

Donné à Chertsey, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de juin 2026.

M. Marc-André Plante  
Directeur général et greffier-trésorier